



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GIRONDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2019-191

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

DDTM DE LA GIRONDE

33-2019-12-05-010 - Décision portant établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de la Gironde pour l'année 2020 (3 pages) Page 3

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2019-12-11-001 - Arrêté d'interdiction de manifester dans le centre ville de Bordeaux le 12/12/2019 (3 pages) Page 7

SOUS-PREFECTURE DE LANGON

33-2019-12-03-008 - Arrêté modificatif commissions de contrôle listes électorales (2 pages) Page 11

DDTM DE LA GIRONDE

33-2019-12-05-010

Décision portant établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de la Gironde pour l'année 2020

Commission Départementale
chargée d'établir la liste d'aptitude
aux fonctions de commissaire enquêteur
Secrétariat de la Commission

Bordeaux, le 5/12/2019

DECISION

**portant établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de
commissaire enquêteur du département de la Gironde
pour l'année 2020**

**La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude
aux fonctions de commissaire enquêteur**

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles R.123-34 à D.123-42 ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-3 à R.133-15 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2019 portant renouvellement de la composition de la commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs ;
- VU** les procès-verbaux de la réunion tenue les 25 et 26 novembre 2019 de la commission départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La présente décision annule et remplace la décision du 11 décembre 2018 ainsi que la liste qui y était jointe.

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département de la Gironde pour l'année 2020, arrêtée à 68 noms, est établie conformément au tableau annexé à la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Gironde et notifiée à chaque commissaire enquêteur. Elle pourra également être consultée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service des Procédures Environnementales ainsi qu'au greffe du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 5/12/2019

Le Président du
Tribunal Administratif de Bordeaux,
Président de la Commission,


Jean-François DESRAMÉ

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR DE LA GIRONDE POUR L'ANNEE 2020

| | Civilité | NOM – Prénom | Qualités | Arrondissement |
|----|----------|--------------------------------|---|-------------------|
| 1 | Monsieur | ACCHIARDI Walter | Urbaniste – Retraité | LIBOURNE |
| 2 | Monsieur | ADER Patrice | Ingénieur Génie Civil | BORDEAUX AGGLO |
| 3 | Monsieur | ALAMARGOT Jean-Daniel | Colonel Honoraire de Gendarmerie | BORDEAUX AGGLO |
| 4 | Madame | ANCLA Carole | Conseillère Juriste | BORDEAUX AGGLO |
| 5 | Monsieur | ARMAND Claude | Ingénieur Équipement – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 6 | Monsieur | BARBOT Thierry | Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G. | LANGON |
| 7 | Monsieur | BARET Sylvain | Officier de l'armée de l'air/ responsable Sécurité site industriel dangereux – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 8 | Monsieur | BAUDINET Rémi | Officier de sécurité et commandant en second AT – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 9 | Madame | BALZAGETTE-MOIROT | Ingénieur en Environnement fluvial, littoral et marin | BORDEAUX AGGLO |
| 10 | Madame | BELLIARD-SENS Virginie | Consultante en environnement | BORDEAUX-AGGLO |
| 11 | Monsieur | BETBEDER-MATIBET Henri | Ingénieur Territorial – Retraité | BORDEAUX-AGGLO |
| 12 | Monsieur | BULGHERESI-DESCUILHES Lawrence | Directeur de promotion immobilière – Retraité | BORDEAUX-AGGLO |
| 13 | Monsieur | CALAND Philippe | Lieutenant-colonel de Gendarmerie retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 14 | Madame | CANTET Lisa | Chargée de Projet d'Aménagement du Territoire et Environnement | BORDEAUX AGGLO |
| 15 | Monsieur | CAPDEVIELLE-DARRÉ Maurice | Inspecteur des installations classées au Ministère de la Défense – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 16 | Madame | CAREIRON-ARMAND Michèle Claire | Enseignante libérale – Ingénieure – DESS de Management | BORDEAUX AGGLO |
| 17 | Monsieur | CHARLES Gérard | Officier Général spécialisé en logistique opérationnelle 2 ^e Section | BORDEAUX AGGLO |
| 18 | Monsieur | CHARLES Jean-Pierre | Ingénieur EDF – Retraité | BLAYE |
| 19 | Monsieur | CHIFFRE Pierre | Chef de Projet urbanisme et aménagement | BORDEAUX AGGLO |
| 20 | Monsieur | CLERGUEROU Francis | Expert en évaluation du risque naturel ou technologique | BORDEAUX AGGLO |
| 21 | Monsieur | DESPRES Daniel | Officier Supérieur de l'Administration des Affaires Maritimes – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 22 | Monsieur | DESSIER Gérard | Architecte – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 23 | Monsieur | DUBREUILH Jacques | Ingénieur Géologue Cartographe – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 24 | Monsieur | DURAND Gérard | Commissaire Divisionnaire – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 25 | Madame | DURAND-LAVILLE Hélène | Ingénieure-urbaniste | BORDEAUX AGGLO |
| 26 | Monsieur | FAURE Gilles | Ingénieur Environnement et Développement Durable | BORDEAUX AGGLO |
| 27 | Monsieur | GILLON Joël | Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 28 | Madame | GUYOT- PHUNG Carola | Chargée de recherches en sciences de gestion | BORDEAUX AGGLO |
| 29 | Madame | HERNANDEZ Fanny | Consultante environnement sécurité | BORDEAUX AGGLO |
| 30 | Monsieur | JAKUBOWSKI Marc | Docteur en géochimie | BASSIN D'ARCACHON |
| 31 | Monsieur | JAYMES Bernard | Ingénieur Principal de la Fonction Publique Territoriale – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 32 | Monsieur | KNIPPER Michel | Directeur Intercités des Lignes et Territoires de la SNCF - Retraité | LESPARRE-MEDOC |
| 33 | Monsieur | LABORDE Jean-Louis | Président de Section à la Chambre Régionale des Comptes – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 34 | Monsieur | LAPOUGE Jean-Claude | Attaché Territorial – Retraité | LIBOURNE |

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DE LA GIRONDE POUR L'ANNEE 2020

| | Civilité | NOM – Prénom | Qualités | Arrondissement |
|----|----------|--------------------|---|-------------------|
| 35 | Monsieur | LE CANN Yves | Attaché d'administration hors classe Chef de Projet à la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité | BASSIN D'ARCACHON |
| 36 | Monsieur | LECLERC Daniel | Ingénieur en chef des TPE – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 37 | Monsieur | LEHEUP Philippe | Général de Brigade Aérienne – Retraité | BASSIN D'ARCACHON |
| 38 | Monsieur | LESOT Bernard | Président de Section à la Chambre Régionale des Comptes – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 39 | Monsieur | LLANAS Hélios | Directeur d'hôpital – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 40 | Monsieur | MAGUEREZ Daniel | Ingénieur des études et techniques d'armement (2S) | BASSIN D'ARCACHON |
| 41 | Madame | MARBOEUF Laurence | Chargée de Mission en développement durable | BORDEAUX AGGLO |
| 42 | Monsieur | MARCHAIS Christian | Cadre Supérieur Banque – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 43 | Monsieur | MARECHAL Guy | Avocat honoraire | BORDEAUX AGGLO |
| 44 | Monsieur | MASSÉ Roland | Chef de projets immobiliers | BORDEAUX AGGLO |
| 45 | Monsieur | MASSEY Pierre | Officier – Retraité | BASSIN D'ARCACHON |
| 46 | Monsieur | MESSAI Karim | Urbaniste | BORDEAUX AGGLO |
| 47 | Madame | MONDINI Eva | Consultante Qualité Responsabilité Sécurité Environnement | BASSIN D'ARCACHON |
| 48 | Monsieur | MORIZOT Hugues | Chargé de mission en aménagement et développement économique des territoires | BORDEAUX AGGLO |
| 49 | Madame | MORUCHON Perrine | Chef de projets environnement et aménagement du territoire | BORDEAUX AGGLO |
| 50 | Monsieur | OPEZZO Patrick | Architecte Paysagiste Urbaniste Retraité | BLAYE |
| 51 | Madame | PADIAL Céline | Responsable Qualité – Sécurité Environnement | LANGON |
| 52 | Monsieur | PASQUET Richard | Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 53 | Monsieur | PAULIN Charly | Ingénieur Eau-Environnement | BORDEAUX AGGLO |
| 54 | Monsieur | PECHAMBERT Pierre | Colonel de l'Armée de Terre – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 55 | Madame | PEJOUX Georgette | Urbaniste – Retraitee | BORDEAUX AGGLO |
| 56 | Monsieur | PIBOYEUX Eric | Ingénieur QSE et Projets | BORDEAUX AGGLO |
| 57 | Monsieur | PICO Joseph | Officier AT – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 58 | Monsieur | REDONDO Hervé | Officier de Gendarmerie – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 59 | Monsieur | RIVOAL Alain | Directeur Général des Services – Retraité | LANGON |
| 60 | Monsieur | ROBERT Gilles | Général de Division 2 ^e section | BORDEAUX AGGLO |
| 61 | Madame | RONDEAU Christina | Spécialiste en management environnemental | LIBOURNE |
| 62 | Monsieur | ROUX Pierre | Retraité de l'Industrie chimique appliquée à l'agriculture | LANGON |
| 63 | Monsieur | SEPTOURS Georges | Officier – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 64 | Monsieur | SOUCHAUD Nicolas | Chef de projet immobilier | BORDEAUX AGGLO |
| 65 | Monsieur | THIERCEAULT Pierre | Officier de l'Armée de Terre – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 66 | Monsieur | VIGNACQ Christian | Ingénieur d'Etudes – Retraité | BORDEAUX AGGLO |
| 67 | Monsieur | VILAIN Didier | Directeur Général de l'établissement public foncier – Retraité | BASSIN D'ARCACHON |
| 68 | Madame | VILLENEUVE Elise | Ingénieur généraliste | BORDEAUX AGGLO |

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2019-12-11-001

**Arrêté d'interdiction de manifester dans le centre ville de
Bordeaux le 12/12/2019**

Arrêté portant interdiction de manifester le jeudi 12 décembre 2019 sur certaines voies et espaces publics de la ville de Bordeaux

LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2214-4 ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 211-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment son article L. 412-1 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles 431-3 et suivants ainsi que l'article R. 644-4 ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

Considérant que, en application de l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure, *sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique* ; que, en application de l'article L. 211-2 du même code, la déclaration est faite à Bordeaux à la préfecture de la Gironde, trois jours francs au moins et quinze jours au plus avant la date de la manifestation ;

Considérant que les rassemblements qui se sont tenus à Bordeaux depuis le 24 novembre 2018 dans le cadre du mouvement dit *des gilets jaunes*, rassemblements sans organisateur identifié, n'ont fait l'objet d'aucune déclaration auprès des services de la préfecture comme la loi l'exige ; que cette obligation légale de déclaration préalable a pour objet de permettre un échange entre l'autorité de police et des déclarants afin de mettre en place les dispositifs et mesures préventifs permettant de garantir le bon déroulement et la sécurisation de la manifestation ;

Considérant en outre que ces rassemblements non déclarés ont été le théâtre d'affrontements violents avec les forces de l'ordre et ont eu pour conséquences de nombreux blessés et de nombreuses dégradations ; que, lors de ces troubles à l'ordre public, de multiples projectiles ont été lancés contre les forces de l'ordre (pavés, peinture, tessons de bouteilles, pétards...) et plusieurs manifestants ont été interpellés en possession d'armes ou d'objets pouvant servir d'armes par destination (boulons, ammoniac, eau de javel, pétards, couteaux, batte de base-ball ...).

Considérant que lors des deux premières journées nationales d'action, qui ont rassemblé au plus fort 20 000 personnes, étaient présents des individus cagoulés et virulents à l'encontre des forces de l'ordre ; que des feux de poubelles et de palettes ont été allumés à certains points des parcours ; que des jets de projectiles étaient subis par les forces de l'ordre ;

Considérant que lors de la manifestation du 10 décembre 2019 plusieurs groupes d'une centaine d'individus chacun se sont détachés du cortège avec l'intention affichée (banderole « ça va cogner ») de créer des troubles à l'ordre public à plusieurs endroits de l'hyper centre de Bordeaux ; qu'ainsi une tentative d'intrusion dans le marché de Noël a pu être empêchée ; que des manœuvres de rétablissement de l'ordre public ont dû être utilisées et qu'il a été procédé à des interpellations ;

Considérant qu'à l'appel de la CGT, une manifestation aura lieu le jeudi 12 décembre 2019 dans les rues de Bordeaux ; qu'il est attendu l'affluence de plusieurs milliers de personnes dont un grand nombre d'éléments à risque qui tenteront de détourner le cortège dans l'hyper-centre pour rechercher à créer des troubles à l'ordre public ;

Considérant que le centre de Bordeaux, qui comprend notamment des événements festifs (ex : marché de Noël) et des bâtiments publics ciblés en permanence par des mesures particulières de sécurité, notamment dans le contexte actuel de menace terroriste qui demeure toujours à un niveau élevé, ne constitue pas un site approprié pour des manifestations non déclarées rassemblant un nombre important de personnes sur la voie publique ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité de police compétente de concilier l'exercice du droit de manifester avec les impératifs de l'ordre public ; que, dans ce cadre, elle se doit de prendre les mesures de nature à prévenir, outre les infractions à la loi pénale, les troubles à l'ordre public, à partir de l'appréciation qu'elle fait du risque qu'ils surviennent ;

Considérant, dès lors, que répond à ces objectifs, une mesure qui, sans interdire de manière générale les manifestations, définit afin de garantir la sécurité des personnes et des biens le périmètre dans lequel des restrictions sont mises en œuvre, notamment à l'égard de rassemblements non déclarés, ne bénéficiant d'aucune organisation susceptible de l'encadrer et présentant des risques de troubles à l'ordre public ;

Sur proposition de madame la directrice de cabinet de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les cortèges, défilés et rassemblements sont interdits à Bordeaux le jeudi 12 décembre 2019 :

- au sein du périmètre défini par :

- le quai du Maréchal Lyautey à partir de l'intersection avec la rue Esprit des Lois
- le quai de la Douane ;
- le quai Richelieu jusqu'à l'intersection avec le cours Victor Hugo ;
- le cours Victor Hugo ;
- la rue de Cursol ;
- le cours d'Albret de l'intersection de la rue de Cursol jusqu'à la rue du Dr Nancel Penard
- la rue du Dr Charles Nancel Penard ;
- la place Gambetta ;
- le cours Georges Clemenceau ;
- la place Tourny ;
- Allée de Tourny ;
- Rue Esprit des Lois ;

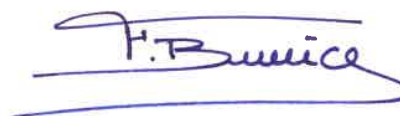
étant précisé que cette interdiction s'applique sur les voies et espaces publics définissant ce périmètre. Les manifestations déclarées pourront néanmoins emprunter les voies et espaces publics définissant le périmètre.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée, s'agissant des organisateurs, dans les conditions fixées par l'article 431-9 du code pénal, à savoir six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende et, s'agissant des participants, par l'article R. 644-4 du même code, à savoir une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

Article 3 : Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le directeur départemental de la sécurité publique de la Gironde et le maire de Bordeaux ou leurs représentants, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La préfète



Fabienne BUCCIO

SOUS-PREFECTURE DE LANGON

33-2019-12-03-008

Arrêté modificatif commissions de contrôle listes électorales

arrêté modifiant l'arrêté n° 33-2019-01-04-002

*portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes
électorales dans les communes de l'arrondissement de Langon*



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Sous-préfecture de Langon

Langon, le 3 décembre 2019

Arrêté modifiant l'arrêté n°33-2019-01-04-002

portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement de Langon

Le sous-préfet de l'arrondissement de Langon

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
Vu les propositions des maires des communes concernées ;
Vu les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance de Bordeaux ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2019 donnant délégation de signature à M. Éric SUZANNE, sous-préfet de l'arrondissement de Langon ;
Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;
Considérant la démission de Mme Evelyne LACHAUX, membre de la commission de contrôle de la commune de Bernos-Beaulac ;
Considérant la démission de M. Patrick LUMMAUX, membre de la commission de contrôle de la commune de Captieux ;
Considérant le décès de M. François DUMEAU, membre de la commission de contrôle de la commune de Caudrot ;
Considérant le décès de M. Jean-Pierre MANCEAU, membre de la commission de contrôle de la commune de Preignac ;
Considérant l'empêchement de Mme Sylvie LAVERGNE et M. Jérémy DUMEAU SANTANDER, membres de la commission de contrôle de la commune de Barsac ;
Considérant l'empêchement de Mme Magalie COULON, membre de la commission de contrôle de la commune de Giscos ;

arrête

Article 1^{er}

l'arrêté n°33-2019-01-04-002, portant nomination des membres des commissions chargées de la régularité des listes électorales de l'arrondissement de Langon, est modifié pour les communes de Bernos-Beaulac, Captieux, Caudrot, Preignac, Barsac et Giscos.

Sont désignés pour trois ans membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-jointe.

Article 2

Le sous-préfet de Langon et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Le sous-préfet,

Éric SUZANNE

19, cours des Fossés CS 50020 33213 Langon Cedex
Téléphone : 05.56.90.60.60 Télécopie : 05.56.63.40.33 Courriel : sp-langon@gironde.gouv.fr

**communes de 1 000 habitants et plus
dont la commission électorale est composée selon l'article L. 19 VII**

| commune | canton | conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou conseiller municipal | conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou délégué de l'administration | conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou délégué du T. G. I. |
|----------------|-------------------------------|---|--|--|
| Bernos-Beaulac | n°29 Le Sud-Gironde | M. Michel CABANNES M. Didier LAMBERT M. Jean-Philippe GARNAUD | Mme Jacqueline LARTIGUE RENOUIL Mme Martine PELOUIN ép. CHAZOTTES | |
| Captieux | n°29 Le Sud-Gironde | Mme Jacqueline DARROMAN ép. VANBRABANT M. Jean-Michel MATHA Mme Marina MARTET ép. BIROT | M. Georges BERNARD Mme Liliane BARIBAUD | |
| Caudrot | n°12 L'Entre-Deux-Mers | M. Roger NETTE | M. Claude TAUZIN | M. Pierre Marcel LEGLISE |
| Preignac | n°15 Les Landes des Graves | M. Robert CORSELIS M. Maurice ROULLEUX Mme Françoise QUEYREL ép. SABATIER | M. Didier FAUGERE M. Bernard DANÉY | |
| Barsac | n°15 Les Landes des Graves | Mme Catherine PRINCEAU ép. MARCHAL M. Xavier MUSSOTTE M. Raymond RIBES | M. Jean Hugues DUFOUR M. Christian BOYER | |

commune de moins de 1 000 habitants

| commune | canton | conseiller municipal | délégué de l'administration | délégué du T. G. I. |
|---------|------------------------|----------------------|---|----------------------------------|
| Giscos | n°29 Le Sud-Gironde | M. Sébastien RIOT | Mme Marie Elisabeth GARBAYE ép. NADEAU | Mme Josette LAMBROT ép. CAPES |

Arrêté modifiant l'arrêté n°33-2019-01-04-002 relatif aux commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales

19, cours des Fossés CS 50020 33213 Langon Cedex
Téléphone : 05.56.90.60.60 Télécopie : 05.56.63.40.33 Courriel : sp-langon@gironde.gouv.fr